

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

ARRÊTÉ

Portant nomination du conseil d'administration provisoire de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 812-7 à L. 812-9 ;

Vu le décret n° 2015-365 du 30 mars 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France, notamment son article 28.

ARRÊTENT

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration provisoire de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France :

1° En qualité de représentantes de l'Etat

– La directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère chargé de l'agriculture ou son représentant ;

– La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant ;

2° En qualité de personnalités qualifiées

– Mme Marion GUILLOU, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts honoraire ;

– M. Bernard VALLAT, directeur général de l'OIE ;

3° En qualité de représentants des établissements d'enseignement supérieur

- Le directeur général de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech) ou son représentant ;
- La directrice générale de l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro) ou son représentant ;
- Le directeur général de l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agro campus Ouest) ou son représentant ;
- Le directeur général de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) ou son représentant ;
- Le directeur de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort ou son représentant ;
- Le directeur de l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles ou son représentant ;
- Le directeur de l'Ecole nationale de formation agronomique de Toulouse ou son représentant ;

4° En qualité de représentants des établissements de recherche

- Deux représentants de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) désignés par le président directeur général de l'institut ;
- Deux représentants de l'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) désignés par le président de l'institut ;
- Deux représentants du Centre de coopération international en recherche agronomique (CIRAD) pour le développement désignés par le président du centre ;
- Un représentant de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) désigné par le directeur général de l'agence ;

5° En qualité de représentants des professeurs, directeurs de recherche et assimilés

- M. Jean François BRUYAS, professeur à Oniris ;
- M. Philippe SABATIER, professeur à Vet Agro Sup ;
- M. Philippe VERNIER, chercheur au CIRAD ;

6° En qualité de représentants des maîtres de conférences, chargés de recherche et assimilés

- Mme Jamila ANBA-MONDOLONI, chargée de recherche à l'INRA ;
- M. Bruno POLACK, maître de conférences à l'ENVA ;

7° En qualité de représentants des personnels administratifs, ingénieurs, techniques, ouvriers et de service

- Mme Marie-Bernadette ALBERT, ingénieure de recherche à l'IRSTEA ;
- M. Pablo GRANDA, ingénieur d'études à Agro Paris Tech ;
- Mme Christine HEUZE, ingénieure de recherche à Agro campus Ouest ;
- M. Pascal TILLARD, ingénieur de recherche à l'INRA ;

8° En qualité de représentants des étudiants

- M. Clément DELION, Agrosup Dijon ;
- Mme Mamou DIALLO, Montpellier Sup Agro ;
- M. Rémi CAIOS-PESQUET, Oniris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 avril 2015

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du gouvernement

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Mireille RIOU-CANALS

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,

Simone BONNAFOUS